

# Les bateaux du patrimoine en Pays de la Loire

## INTRODUCTION

La notion de patrimoine maritime est apparue pour la première fois en 1980, " année du patrimoine " .

Ce concept est précisé et développé en décembre 1981 à l'issue d'une rencontre entre le ministre de la culture et le ministre de la mer à bord du " BELEM " à Paris.

Dès 1982, la procédure de classement instituée par le Ministère de la culture est appliquée aux bateaux du patrimoine.

En 2003, 111 bateaux au total ont été protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits) dans la catégorie des objets mobiliers. En effet, leur mobilité par nature les range ainsi dans le même cadre réglementaire que les tableaux, les retables, les sculptures...etc.

En région des Pays de la Loire, ce régime juridique concerne donc aussi bien le " BELEM " (58 m longueur hors tout, 530 tonneaux) que le " VEZON " (4,70 m hors tout, 1 tonneau), respectivement protégés en 1984 et 1997.

Au fil du temps, ce patrimoine s'est constitué selon des critères de protection tenant à la représentativité d'un type de production, la rareté, l'innovation technologique, la référence historique et événementielle, la notoriété du ou des concepteurs.

Le projet de restauration et de réutilisation proposé par le propriétaire, notamment dans une perspective culturelle, vient généralement compléter la réflexion engagée par la Commission supérieure des monuments historiques pour orienter son avis.

Sur l'ensemble national, 84 embarcations relèvent du patrimoine maritime et 27 du patrimoine fluvial. Un faible pourcentage de ces embarcations (15%) est exposé à terre. Autant que possible, les bateaux sont présentés à flot ou en état de navigation lorsque les conditions de leur conservation et les règles de sécurité le permettent.

Les bateaux de plaisance et de pêche représentent à eux seuls 61% du parc national. Cette sur représentation se retrouve de façon identique en région des Pays de la Loire.

Avec 18 bateaux classés monuments historiques (tous en état de navigation), les Pays de la Loire arrivent en deuxième position derrière la Bretagne (26 navires protégés). A elles seules, ces deux régions concentrent 40% du patrimoine maritime national protégé.

La région des Pays de la Loire peut s'enorgueillir d'avoir sur son territoire le dernier trois-mâts barque à phares carrés (le " BELEM " ), le seul bateau de combat (le " MAILLE-BREZE ") et les seuls bateaux- lavoirs (le " SAINT-YVES " et le " SAINT-JULIEN ") protégés au titre des monuments historiques.

Enfin, le " VEZON ", construit en 1887, est l'un des plus vieux bateaux classés se trouvant en état de navigation.